

Le D.A.F. sera validé lorsque le Candidat aura satisfait aux 3 conditions suivantes :

- Avoir satisfait à l'épreuve de prestation pédagogique,
- Avoir effectué 2 stages dirigés par des Experts Fédéraux,
- Avoir fait 3 participations associatives.

Veillez retourner le plus rapidement possible la fiche d'inscription accompagnée des pièces à fournir et du paiement à votre Comité Départemental.

Christian GANOT  
*Responsable de l'Ecole des Cadres*  
*Ligue Midi-Pyrénées Karaté*  
06.87.39.15.56

**Pièces à fournir pour le D.A.F. :**

- Fiche d'inscription dûment remplie avec photo d'identité,
- Photocopie de la pièce d'identité,
- Photocopie de la page de GARDE du passeport,
- Photocopie de la page des GRADES,
- Photocopie de la licence de cette saison,
- Photocopie du diplôme A.F.P.S.,
- Un chèque de 100 € à l'ordre de la Ligue Midi-Pyrénées de Karaté.

**Pièces à fournir pour l'A.F.A. :**

- Fiche d'inscription dûment remplie avec photo d'identité,
- Photocopie de la pièce d'identité,
- Photocopie de la page de GARDE du passeport,
- Photocopie de la page des GRADES (1er KYU minimum),
- Photocopie de la licence de cette saison,
- Chèque de 30 € à l'ordre de la Ligue Midi-Pyrénées de Karaté.